



**RAPPORT D'ACTIVITE DE L'INTERVENANTE SOCIALE EN
COMMISSARIAT ET GENDARMERIE**

2022



Horaires et permanences de l'ISCG :

Le lundi au siège de France Victimes :	9h/12h30	13h30/17h
Le mardi à la MPF d'Etupes :	8h30/12h	14h /17h30
Le mercredi et le vendredi Commissariat de Montbéliard :	9h/12h30	13h30/17h
Le jeudi en alternance COB Isle sur le Doubs ou Pont de Roide :	9h/12h	14h/17h

Nombre de dossiers traités

En 2022, l'Intervenante Sociale a réalisé 796 entretiens. Le service s'est adressé de façon directe ou indirecte (mise à disposition) à 640 bénéficiaires. Si la plupart des personnes rencontrées n'ont eu besoin que d'une seule rencontre, d'autres ont nécessité un investissement plus soutenu dans la durée.

Nombre de saisines

60 % des dossiers émanent du Groupement de Gendarmerie de Montbéliard et 40 % du Commissariat de Police. 411 entretiens ont été réalisés en gendarmerie.

Les entretiens d'aide individuel sont répartis en fonction des différentes brigades implantées sur le territoire.

Ainsi on comptabilise :

- 102 entretiens pour la brigade d'Etupes
- 61 entretiens pour Maiche
- 37 entretiens pour la communauté de brigade de L'Iles sur le Doubs
- 74 entretiens pour la gendarmerie de Pont de Roide
- 52 entretiens pour la brigade territoriale autonome de Bavans
- 39 entretiens pour la brigade de Bethoncourt
- 305 entretiens ont été réalisés en Police Commissariat de Montbéliard

Les bénéficiaires

L'intervenante sociale a rencontré 640 bénéficiaires. 91 personnes étaient connues des services sociaux. Ce constat positionne le travailleur social comme l'un des premiers interlocuteurs dans le repérage précoce de familles en difficulté

sociale et/ou familiale. 85% des victimes rencontrées sont des femmes soit 560 victimes, la tranche d'âge majoritaire est celle des 26-50 ans.

Nature des problématiques rencontrées

Concernant les différentes infractions pénales on dénombre actuellement :

- 309 violences physiques et 151 violences psychologiques (560 femmes, 90 hommes)
- 37 agressions sexuelles (exclusivement des femmes)
- 55 victimes de harcèlement (moral, sexuel, voisinage, au travail...)
- 15 personnes ont subi une atteinte aux biens

Ces infractions font très souvent suite à une séparation avec un ex conjoint.

80 % des faits de violences (physique psychologique verbale, administrative, financière et sexuelles), se produisent dans un contexte familial où l'agresseur est un conjoint, un ex-conjoint ou un membre de la famille.

Mis en cause :

8 personnes ont été rencontrées en tant que mis en cause.

Evolution :

Les chiffres concernant les faits de violences conjugales sont en augmentation depuis 2019. Cette accentuation est conforme à la tendance nationale et peut s'expliquer en partie par la libération de la parole des victimes. Ces révélations de fait sont encouragées depuis 2018 par les mouvements nationaux et internationaux et ont été renforcées par le Grenelle des violences conjugales de 2019.

Les autres situations portent sur des faits sans violence véritablement caractérisée, ce qui n'exclut pas un contexte de vives tensions ou générant de grandes préoccupations.

On peut noter également une augmentation des victimes de violences psychologiques et l'émergence de situations de violences physiques de la part d'enfants adultes sur leurs parents.

Autres situations :

- Les parents d'enfants en difficultés ou à risque et les différends liés à la garde
- Les conflits conjugaux ou les séparations difficiles
- Les personnes isolées en difficulté sociale
- Les personnes en difficulté atteintes de troubles psychiques
- Les différends de voisinage sans violence

Ces besoins peuvent être pluriels et peuvent se compléter les uns les autres.

L'ISCG de Montbéliard a été amenée à saisir 18 fois la Protection de l'Enfance via une information préoccupante et à rédiger cinq signalements au Procureur, dont deux pour des maltraitances sur mineurs.

Les situations abordées :

Dans le cadre de sa pratique, l'intervenante sociale est amenée à aborder une pluri-diversité de situations. Ne pouvant toutes les répertoriées, nous en avons sélectionnées une pertinente.

Situation de Mme M :

Mme M se présente au commissariat afin de signaler qu'elle a été séquestrée pendant cinq ans au Maroc, elle s'y est rendue avec son mari suite à un décès familial et arrivée là-bas Mr a confisqué les passeports de Mme et des quatre enfants (1998,2005,2007,2009). Mme a pu rentrer en France suite à des problèmes de santé.

Elle vient aujourd'hui afin de signaler les faits mais ne souhaite pas porter plainte afin que son mari ne soit pas au courant. Mme et les enfants sont victimes quotidiennement de violences physiques et psychologiques.

Les enfants n'ont pas été scolarisés ces cinq dernières années, la petite dernière (2009) n'a donc connu que la maternelle. Mme leur a dispensé l'école à la maison avec les moyens dont elle disposait : pas d'accès téléphone et internet.

Mme souhaite s'organiser afin de quitter le domicile, elle est en questionnement et en demande d'informations sur la « marche à suivre » : quelles démarches entamer, ses droits, les possibilités de scolarité des enfants, trouver du travail, un logement, une voiture, le tout sans éveiller les soupçons de Mr qui n'est pas d'accord sur une possible séparation et surveille les faits et gestes de Mme.

Elle se projette sur la suite et semble déterminée à démarrer un nouveau chapitre de sa vie.

La brigadière de police me transmet l'audition de Mme et je la reçois le jour même, ce qui permet un accompagnement immédiat

Je me présente donc à Mme, ma mission ainsi que l'association qui m'emploie et nos partenaires, je l'informe aussi de la confidentialité et de la gratuité de nos services, Mme n'a pas de ressource à ce jour.

Mme relate son histoire et surtout son vécu, ses ressentis, elle se sent coupable de ne pas apporter à ses enfants une éducation « normale » et une ambiance sécurisée à la maison, elle aurait voulu prendre la décision de partir du domicile plus tôt mais les circonstances ont fait que cela n'a pas été possible.

Elle est consciente des démarches et de l'investissement moral des semaines à venir mais elle connaît aussi ses capacités et ressources. Afin d'assurer au mieux la sécurité de la famille il est décidé que nous communiquons uniquement par mail, Mme n'a pas toujours accès au téléphone et Mr le lui confisque régulièrement.

Nos rencontres se feront au sein des locaux de France Victimes de telle sorte que Mme puisse prétendre venir effectuer des démarches administratives dans les services de la CAF ou de la CPAM qui sont au niveau inférieur de l'immeuble. Dès lors l'accompagnement se met en place en fonction des besoins et des demandes de Mme et je vais m'adapter à ces derniers afin de l'aider au mieux. L'accompagnement va se dérouler en plusieurs étapes et en lien avec plusieurs partenaires :

Le logement : Mme refuse une prise en charge par le 115, une demande de logement social est effectuée en ligne, le dossier sera examiné par la commission de Coordination Départementale de l'accompagnement hébergement Logement qui a lieu tous les quinze jours le mardi.

Une circulaire de Mars 2007 prévoit un accès prioritaire aux logements sociaux et dans notre département le dispositif n'est pas saturé ce qui permet une prise en compte plutôt rapide. Par ailleurs une demande de financement a été

effectuée pour la prise en charge de la caution ainsi qu'un devis auprès d'ENVIE pour l'électro-ménager.

Le travail : Mme s'inscrit dans les agences intérim du secteur que nous avons répertorié : elle commencera de nuit chez Forecia lundi.

La voiture : : Après création d'un espace sur le site fastt des intérimaires, Mme peut bénéficier du prêt d'un véhicule auprès de l'association « la roue de secours » à tarif avantageux (4€ par jour).

Les aides : Inscription auprès de la caf, Mme va bénéficier des prestations de la caisse à savoir les allocations familiales et éventuellement la prime d'activité, prise de contact avec le pôle séparation de la CAF, demande de CSS auprès de la CPAM.

Les enfants : recherche de solutions d'enseignement alternatifs à l'enseignement « standard » au vu des habitudes des deux derniers enfants qui ne sont pas habitués aux contraintes de l'enseignement (horaires, vie en groupe, méthodes d'apprentissage). Contact est pris avec deux établissements privés.

Concernant les deux aînés, le plus âgé a trouvé du travail et la cadette a pris contact avec la mission locale afin de s'inscrire en vue d'un service civique.

Le chemin est encore long à ce jour et Mme a eu quelques moments de découragement mais grâce au soutien de tous les intervenants elle est en voie de reconstruction et souhaite être suivie par la psychologue de l'association ainsi que ses enfants afin que toute la famille puisse enfin poser ses bagages. Elle va déménager sous peu et entamera ensuite une procédure de divorce.

Elle a pu construire pas à pas son nouveau chemin de vie en fonction de ses choix et en étayage avec l'intervenante sociale et les partenaires au service des personnes victimes de violences.

La participation aux réunions de service France Victimes et groupe d'analyse de la pratique

En tant que salariée de l'association France Victime Nord Franche Comté l'intervenante sociale a été conviée aux réunions de service de l'association ainsi qu'aux séances d'analyse de pratique avec l'équipe.

Les réunions de service permettent de réunir l'intégralité de l'équipe de France Victime : (Directeur, juristes, psychologues, secrétaires et travailleurs sociaux). Les réunions qui sont organisées par l'employeur favorisent le contact humain,

améliorent la cohésion au sein de l'association et contribuent au sentiment d'appartenance des salariés.

L'analyse de la pratique offre un espace d'accompagnement et de soutien aux professionnels. Ces temps d'échanges favorisent l'expression de chacun à partir de situations complexes rencontrées dans leur quotidien. Ces entretiens facilités par un tiers extérieur permettent un travail d'explicitation pratiques et d'élaboration partagées d'hypothèses pouvant conduire à l'émergence de nouvelles pistes de travail.

L'intervenante Sociale a participé aux différentes rencontres et formations proposées par l'associations. Deux fois par an, l'ANISCG organise des rencontres en région. Ces temps permettent aux ISCG du Grand-Est de se retrouver et de réfléchir ensemble sur leur quotidien et leurs pratiques professionnelles.

Cette mutualisation des expériences permet aussi de lutter contre l'isolement avec :

- La transmission d'informations nationales
- L'accueil des nouveaux ISCG du territoire
- L'échange sur les difficultés rencontrées
- L'échange sur des situations sociales complexes.

Le coordinateur de l'association diffuse régulièrement par mail ou en visio des informations pertinentes pour la fonction d'ISCG. Il reste un interlocuteur mobilisable en cas de situation juridiquement litigieuse et de difficultés d'exercice des missions au sein des Commissariats/Gendarmeries.

La participation à des temps de formation, d'information collective et des réunions :

Il est important de développer et de questionner sa pratique professionnelle. Ainsi l'ISCG a également participé en 2022 à des colloques et à des formations :

- Septembre 2022 : Colloque avec France Victimes et le Département 90
- Novembre 2022 : Formation CIVISE concernant le repérage et le signalement des violences sexuelles faites aux enfants.
- Novembre 2022 : Rencontre avec le collectif SAFA : Soutien Aux Femmes Agissons

- Novembre 2022 : Journée sur la prévention et la lutte contre les violences conjugales en Bourgogne-Franche-Comté animée par Solidarité Femmes.
- Décembre 2022 : Après-midi information et prévention au marché de Noël, en partenariat avec le CEGIDD et ALTAU.
- Décembre 2022 : Journée nationale de la laïcité, exposition organisée par la sous-préfecture.

Concernant l'année à venir des formations sont prévues, notamment :

- Violences conjugales et protection de l'enfance : le rôle spécifique de l'ISCG, initiation en Juin à Paris.

La valorisation statistique de l'activité ISG :

L'ISCG doit comptabiliser les différents actes professionnels et classer par typologie le public et les situations traitées. Pour ce faire, un tableau est fourni par l'Etat et est commun aux secteurs Gendarmerie et Police. Ce tableau est transmis trimestriellement à l'observatoire national du dispositif ISCG.

Les évolutions du poste :

L'année 2019 est sans conteste l'année de la prise de conscience concernant le fléau des violences conjugales. Les mouvements militants, relayés ensuite par le Grenelle des violences conjugales, ont permis de réunir les professionnels du secteur médico-social et judiciaire pour réfléchir aux besoins dans la prise en charge des victimes.

Au cœur de ce maillage, le rôle des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie a de nombreuses fois été considéré comme pertinent et facilitateur.

En effet, dans cette problématique, les ISCG offrent :

- Une grande disponibilité dans l'accueil physique et une qualité d'écoute. Les ISCG évaluent le risque et le danger pour et avec les personnes et définissent ainsi les situations à prendre en compte en priorité. Ils centrent par ailleurs leur attention sur le ressenti et ce qui constitue un frein pour la personne.
- Une intervention de proximité en temps réel en allant vers les personnes par une mise à disposition au plus près du temps de crise

repéré. Ils se rendent disponibles au moment où s'exprime le besoin d'écoute, de soutien, de rupture de l'isolement. Cela constitue un véritable levier d'intervention pour un changement.

- Une spécialisation des ISCG permettant de réaliser une évaluation précise des formes relationnelles de violences, entre conflit et relation de domination
- Une relation non contraignante, basée sur la libre adhésion. L'ISCG propose un contexte relationnel de rencontre sans danger pour la personne en garantissant le secret des échanges et de non jugement. Cette méthodologie de travail permet plus facilement l'émergence de la parole et l'expression des réalités vécues. Il adopte également vis-à-vis des personnes reçues une posture rassurante et valorisante sur les compétences, notamment concernant la situation de leurs enfants. Cela permet ainsi de limiter le danger ressenti à ce sujet et d'offrir la possibilité de parler de ce qu'elles n'osent pas évoquer à d'autres professionnels. Ainsi, cette posture éthique dans un cadre d'intervention de libre adhésion et sans contrainte, permet de garantir à la personne la possibilité de décider et de choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection.

L'ISCG est associée depuis janvier 2022 à la création du Groupe de Protection des Familles pour la gendarmerie et de la Cellule Violence Intra Familiale du commissariat de Police de Montbéliard. Ces structures fonctionnelles concourent à la lutte contre les violences intra-familiales et ont pour vocation d'apporter une aide au traitement des situations les plus complexes. L'intervenante sociale y est intégrée en vue de favoriser les articulations et les étayages médico-sociaux nécessaires en parallèle des enquêtes.

Montbéliard, le 18 janvier 2023

Stéphanie THIERY

ISCG-Pays de Montbéliard

09 70 19 52 52

06 04 50 04 15

stephanie.thiery@france-victimes-nfc.fr